



Charte de la fonction tutorale en entreprise

pour un tutorat de qualité

Préambule

Face à la complexité croissante des exigences du travail :

- participer à la formation en alternance,
- accompagner l'acquisition de compétences des nouveaux embauchés et l'adaptation aux changements des salariés en poste,
- anticiper les transmissions reprises d'entreprises, revêtent un intérêt stratégique majeur.

La charte pour un tutorat de qualité décline, en 6 engagements, la construction d'une fonction tutorale qui permet :

- pour la structure, d'organiser et gérer cette fonction,
- pour le tuteur, d'être soutenu dans sa mission,
- pour le tutoré, d'être assuré des moyens qui lui seront consacrés.

Les 6 engagements pour un tutorat de qualité

Moyens

La structure s'engage à donner au tuteur les moyens de réaliser sa mission en facilitant **l'organisation de son travail, la gestion de son temps et son accès à l'information**. La structure, selon son organisation et ses pratiques, prévoit les mesures qui faciliteront les relations tuteur-tutoré.

Soutien

La structure s'engage à **apporter un soutien au tuteur** en identifiant un (ou des) correspondant(s) dont la mission sera de l'accompagner dans son activité. Par cet engagement, la structure manifeste l'intérêt qu'elle porte à cette mission qui n'est pas seulement l'affaire du tuteur. Elle définit le cadre d'exercice de cette mission de soutien.

Compétences

La structure s'engage à proposer, à tout salarié pressenti pour remplir une mission de tuteur, les moyens de **développer ses compétences** pour remplir cette mission. Elle définit les modalités pratiques de mise en œuvre des actions qui permettront d'atteindre cet objectif.

Reconnaissance

La structure s'engage à **prendre en compte la contribution de la mission du tuteur** à ses résultats. Elle définit les modalités de reconnaissance de cette mission.

Relations avec le centre de formation

La structure s'engage à favoriser **le développement des relations avec les centres de formation** en facilitant l'accès aux tuteurs. L'engagement prévoit le temps et les modalités de rencontre avec le centre de formation, les modalités de participation aux jurys d'examen ou d'absence nécessitées par les relations avec le centre de formation.

Médiation

La structure s'engage à rechercher avec le tuteur **les possibilités de médiation** en cas de difficultés persistantes ou de conflit dans la relation avec le tutoré. Elle veille à concilier l'intérêt des deux parties.

